

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

**Le 29 novembre 2016**

**Présents :** Pierre LE BOUCHER, président, Pierre GUEUTIER, trésorier, Bénédicte BOIRON, Eric COULON, Edwige DIACONO, Arnaud FAUTRAT, Ronan LE GOFF, Roland LETERTRE, Eric BLANCHOT, François COUDRAY, Yves SATIN, administrateurs.

**Excusés :** Hervé NIVET, secrétaire, Annick MARTIN, vice-présidente, Michel PINSON, administrateur.

**Invités :** Yvon Furet, directeur CDV 22

## **Ordre du jour :**

- Point d'infos : AG de ligue, AG fédérale, Inscriptions ETVD, salon nautique.
- AG du CDV et prochaine mandature.
- Décisions concernant l'activité voile habitable suite à la fermeture du CDVH.
- Questions diverses.

Le président donne les infos suivantes concernant les assemblées générales à venir :

## **Assemblées générales :**

L'assemblée générale du CDV 22 aura lieu le samedi 4 février 2017 au CAP à PLERIN, le maire nous ayant accordé la gratuité de la salle suite à l'indisponibilité de la maison des sports. Tous les mandats des élus seront renouvelés par les clubs selon la procédure suivantes :

- Acte de candidature ouvert à tout licencié (2016 et 2017) dans un club costarmoricain à faire par pli recommandé avec AR avant le 25 janvier 2017. Les votes sont organisés en deux collèges : les associations (20 postes à pourvoir) élisent leurs administrateurs, les établissements (publics ou commerciaux) élisent également les leurs (4 postes à pourvoir) au scrutin uninominal à un tour.
- Les noms des représentants des clubs doivent être notifiés au Président du Comité Départemental au plus tard 20 jours avant la date de l'assemblée générale du Comité Départemental soit le 14 janvier 2017 Au plus tard.

L'assemblée générale de la ligue de Bretagne aura lieu à VANNES le 11 mars 2017 selon le même processus.

L'assemblée générale de la fédération aura lieu le 25 mars 2017 à PARIS. A ce jour deux listes sont en cours de constitution. Ce sont les grands électeurs désignés lors de l'AG de la ligue qui choisiront l'une ou l'autre selon l'orientation qui aura été débattue lors de cette AG.

## **ETVD 2017 :**

Les partenaires financiers ayant donné leur accord de principe (ailes marines et le crédit agricole sur les mêmes montants que l'an passé, le département devant attendre le vote du budget en début d'année), la commission a validé les inscriptions et leur répartition en 27 rencontres pour 109 classes

soit 2668 élèves du 22 juin au 4 juillet prochains. La partie communication et outils fera l'objet d'une prochaine réunion des partenaires en début d'année 2017.

#### **NAUTIC 2016 :**

Le salon 2016 ouvre le samedi 3 décembre. Les Côtes d'Armor y seront représentés sur un stand animé par Côtes d'Armor Développement sur lequel se sont engagés deux territoires (Lannion-Trégor-Communauté, Sud-Goelo) par leurs espaces mer. Les centres nautiques de ces territoires y seront donc aussi présents. Six ports costarmoricains sont également partenaires (St-Cast, Le Légué, Binic, St-Quay-Portrieux, Perros-Guirec, Trébeurden).

Le CDV présentera le calendrier évènementiel 2017 le samedi 3 décembre 2016 à 15h sur ce stand. Toute structure affiliée au CDV aura la possibilité de prendre des RDV et des contacts sur ce stand.

#### **Décisions concernant l'activité voile habitable suite à la fermeture du CDVH :**

Suite à l'arrêt des financements du département, le CDVH va fermer le 31 décembre 2016, ceci entraînant sa liquidation et le licenciement de ses salariés. Lors de son AG extraordinaire devant statuer sur la dévolution de ses biens, l'association a choisi le CDV, porteur des futures actions à développer pour relancer la pratique compétitive, lycéenne et universitaire des jeunes costarmoricains comme légataire. Le comité directeur avait donc à se prononcer sur l'acceptation ou non de cette dévolution. Les articles suivants du PV de l'AGE du CDVH ont été lus par le président :

*« L'assemblée générale décide des dévolutions suivantes à la date de dissolution de l'association :*

- *L'ensemble des bateaux et du matériel au CDV 22 selon inventaire final.*
- *Actifs financiers au CDV 22 dédiés à la mise en œuvre du plan départemental habitable « jeunes ».*

*L'assemblée générale décide :*

- *L'autorisation donnée au CDV 22 de mise en place du plan départemental habitable « jeunes » dès janvier 2017 par mise à disposition du matériel nécessaire. »*

Après échanges et discussion des conséquences sur le fonctionnement et les finances du CDV, les principales remarques relevées sont les suivantes :

- La charge pour le CDV sera le pilotage du plan habitable, mais pas sa mise en œuvre à charge des clubs ou regroupements de clubs, avec éventuelles aides financières à l'encadrement.
- Les actifs financiers issus du CDVH seront largement suffisants pour couvrir les charges d'assurance des matériels.
- Les charges de la gestion du projet seront incluses dans le prochain BP du CDV.
- Il faudra être vigilant à ce que les autres missions du CDV (voile légère et habitable, développement, arbitrage...) ne soient pas laissées pour compte.
- Les missions de nos salariés devront pour certaines être revues.
- Les clubs devront s'emparer de ce projet, seule garantie de sa réussite...

- Un groupe de travail doit être constitué dès le début de l'année 2017 pour rédiger la convention à mettre en place entre les clubs porteurs des projets, les équipages et le CDV.

A l'issue de cet échange, la dévolution est votée à l'unanimité. Le groupe de travail devra se réunir dès début janvier, le prochain comité directeur prévu le 24 janvier pouvant alors valider ses travaux.

**Questions diverses :**

Les championnats et trophée habitable ont fait l'objet d'une nouvelle organisation génératrice d'un nouveau règlement (voir PJ). Ce règlement est validé à l'unanimité par le comité directeur.

Le secrétaire :

Hervé NIVET

Le président :

Pierre LE BOUCHER